

Marche ou grève

■ La place de Grève à Paris était célèbre pour ses exécutions capitales. En Belgique, en 2016, ne touchons pas au droit de grève. Qu'arrivera-t-il lorsque la prochaine crise internationale fera passer à la trappe des acquis sociaux fondamentaux ?

Un caillou dans la chaussure

Lorsqu'à Paris, les pas du touriste le conduisent le long des quais de la Seine, ils l'amèneront inmanquablement à la place de Grève, là où se trouve l'impressionnante mairie de la Ville Lumière. "Grève", vieux mot gaulois qui signifie "sable grossier", celui qui s'étalait sur les berges, là où les ouvriers se rendaient pour tenter de trouver un boulot. Quant à la place qui en prit le nom, elle fut d'abord célèbre pour les exécutions capitales qui s'y déroulaient comme un spectacle. De la potence au bûcher en passant par la roue et les écartèlements, elle connut le supplice des plus humbles criminels aux plus connus, tels Ravaillac, la marquise de Brinvilliers, ou Cartouche. C'est là que fut installée la première guillotine. De l'Histoire est née dans le chef du travailleur, l'expression "partir en grève", soit chercher un job ou, poussé par les patrons, assister à une exécution capitale, pour marquer l'esprit du peuple par le show d'une justice exemplative.

La grève: phénomène star de l'année 2015, elle se profile déjà comme une des grandes préoccupations sociales de l'an neuf. La grève est avant tout un droit inscrit dans nos démocraties, un droit gagné de haute lutte. Si on la définit traditionnellement comme "une action collective consistant en une cessation concertée du travail par les salariés d'une entreprise, d'un secteur économique, d'une catégorie professionnelle ou par extension

de toute autre personne productive, souvent à l'initiative de syndicats", elle débordait très largement le cadre juridique de sa légalité par la réflexion suscitée à la suite de graves incidents parfois survenus lors d'actions syndicales musclées, ou parfois simplement quant à la question de l'opportunité dans le temps de maintenir l'arrêt de travail. Personne n'a oublié l'image de la syndicaliste qui, la bave aux lèvres, jetait par terre les vêtements dans cette boutique dont la propriétaire, indépendante et libre, avait refusé de fermer les portes lors d'une journée nationale d'arrêt de travail. Ni l'annonce de la mort d'un patient pour cause d'embouteillage causé par les piquets, empêchant le médecin spécialisé de se rendre à l'hôpital pour lui porter les soins qui auraient pu,

peut-être, le sauver. Ni le maintien de l'ordre de grève des cheminots alors que le pays était en niveau élevé d'alerte terroriste et que le sentiment national était plutôt et plus que jamais de se référer à la devise du pays: "L'union fait la force."

Et puis, en ce mois de janvier 2016, la survenance de la division syndicale entre Nord et Sud du pays fait que le marasme escompté par le droit de grève se retourne contre l'action syndicale elle-même. Marc Goblet n'en revient toujours pas de la trahison du Nord et que la partie de bras de fer qui l'oppose au

Premier ministre depuis l'installation de la "suédoise" tourne en sa défaveur. Certains s'en réjouissent. "Bien fait!" disent-ils, après tout ce qu'"ils" nous ont fait endurer. Et de souhaiter un réaménagement du droit de grève. Ceux-là

se trompent. Lorsque le conflit social atteint un paroxysme, la grève est le seul moyen de porter

la négociation sur le terrain. Or, les mesures gouvernementales, dont la force est dictée par une situation de crise majeure, touchent à des acquis sociaux de manière rapide, voire brutale. Laissant aux travailleurs le sentiment qu'ils sont les victimes expiatoires de cette crise dont ils ne sont en rien responsables, face à un gouvernement dont la tendance politique est unilatéralement de droite. Le paroxysme vient de ce déséquilibre.

Ne touchons jamais au droit de grève, car, que se passera-t-il quand, comme le prédisent de grands experts de l'économie, nous prendrons en pleine figure les effets d'une nouvelle crise? Et que des acquis sociaux passeront à la trappe parce que l'équilibre social sera rompu? Depuis 2008, quelles mesures ont-elles été prises pour contrôler les marchés financiers dont la dérégulation fut à l'origine du krach? Il faudra "oser" la grève, notamment près des professions qui paraissent ne pas pouvoir la pratiquer, tels les médecins et les magistrats. A défaut, réapparaîtront les Souvarine, personnage de Zola dans "Germinal": ce nihiliste qui qualifiait la grève de "bêtise", et qui préconisait qu'il fallait "tout raser et tout reconstruire". A moins que face à un chaos international mettant à mal un monde asservi par l'argent sale, tout soit devenu incontrôlable et que ce qui n'est aujourd'hui qu'une révolte légale ne se transforme en révolution.

MICHEL CLAISE

Chroniqueur.